

Chapitre 6 Le rôle des technologies dans la transformation de l'information en ressource

L'information intervient dans tous les processus de gestion et de décision, c'est donc une ressource stratégique pour l'organisation. Repérer l'origine d'une information et les étapes de sa transformation (de la donnée à l'information, de l'information à la connaissance et à sa transmission) Identifier les données à caractère personnel et les contraintes de leur utilisation Manipuler des données ouvertes pour créer de l'information.



À retenir !

1. Quelles sont les masses de données mises à disposition des organisations ?

- **Les mégadonnées sont composées** de données collectées par les organisations issues de sources très variées : certaines sont des données ouvertes et d'autres des données personnelles.
- **Le Big data**, ou mégadonnées, représente un ensemble très volumineux de données numériques générées au niveau mondial et dont l'exploitation représente un véritable défi.
- **Les données ouvertes** sont accessibles à tous, réutilisables et distribuables sans restriction.
- **Les données personnelles** sont toutes les données permettant l'identification d'un individu.

2. Pourquoi et comment les organisations exploitent-elles ces données ?

- **Une organisation exploite au quotidien des données** issues de bases de données numériques pour gérer son activité.
- **L'exploitation des données** permet au dirigeant de prendre des décisions.
- **Le système d'information** permet de collecter, stocker, traiter et diffuser l'information.
- **Une donnée contextualisée** et traitée devient information et l'information interprétée devient une connaissance.

3. Quelles sont les limites rencontrées par les organisations dans l'utilisation de l'information ?

- **Une information a de la valeur** pour son utilisateur lorsqu'elle est de qualité. Elle doit être pertinente, fiable, objective, d'actualité, rapide d'accès et rentable.
- **Exploiter des informations** sans vérifier leur qualité ne permet pas de prendre de bonnes décisions.
- **Les données personnelles** ne doivent pas être accessibles par tous.
- **Le RGPD rassemble** les règles à respecter par les organisations en termes d'utilisation des données personnelles.